

SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Révision partielle

Comité de suivi technique du 24/02/2017

Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle


- I. Etape 1 : modification des références législatives et réglementaires des 3 documents constituant le SCoT; Rapport de Présentation, PADD et DOO
- II. Etape 2 : actualisation des données des zones d'activité
- III. Etape 3 : identification des espaces de densification et mutation (art. L 141.3 et L 151.4 CU)
- IV. Etape 4 : analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers aux cours des 10 dernières années (art. L 141.3)
- V. Etape 5 : prise en Compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, boîte à outils 'cartographies spatialisées'
- VI. Prochaines étapes : diagnostics affinés du SRCE ...
- VII. Focus actualités : Comité de Suivi SCoT / Urbanisme

INTRODUCTION

Eléments de cadrage de la révision partielle


Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle

- Contexte et cadre réglementaire de la révision du SCoT
- Caractérisation des points de révision : catégorie 1/3

Motifs d'évolution	MISSIONS A MENER
<p>1. Evolution de la législation</p> <p>2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à la refonte du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme, revoir l'ensemble des références au CU dans les 3 documents : RP, PADD, DOO - Identification des espaces de densification et de mutation (ALUR et L 141-3 CU) : RP - Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des 10 dernières années (ALUR et art. L 141-3) : RP - Analyse des besoins en matière de biodiversité (ALUR et L 141-3) : traitée par l'analyse du SRCE
	<p>(📄) <i>Livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme</i></p>


Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle

➤ Caractérisation des points de révision : catégorie 2/3

Motifs d'évolution	MISSIONS A MENER
<p>2. Prise en compte de la TVB du Schéma Régional de Cohérence Ecologique</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographies et diagnostics des éco-paysages et de la Trame Verte et Bleue à spatialiser au territoire du SCoT : RP - Enjeux à spatialiser sur le territoire : PADD - Actions TVB à spatialiser : DOO - Analyser le croisement des éléments TVB avec le projet de territoire (infrastructures, zones commerciales ...) : RP - Vérifier que la fonctionnalité écologique de la TVB est assurée : RP - Présenter un dispositif de suivi à long terme des effets de la mise en œuvre du document d'urbanisme sur la TVB, au moyen d'indicateurs clairement identifiés : DOO

Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle

➤ Caractérisation des points de révision : catégorie 3/3

Motifs d'évolution	MISSIONS A MENER
<p>3. Points d'ajustement du SCoT actuel</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le thème des communications électroniques : RP, PADD, DOO - Actualiser les typologies et les données d'occupation des ZAE - Actualisation ponctuelle de certains thèmes : infrastructures routières, servitudes d'utilité publique, équipements de tourisme et de loisirs - Tourisme à renforcer : à actualiser avec le Schéma de Développement et de valorisation touristique, RP, PADD et DOO

MISE EN ŒUVRE

I. Etape 1 : modification des références législatives et réglementaires des 3 documents constituant le SCoT; Rapport de Présentation, PADD et DOO

- Réécriture et remaniement de tous les paragraphes du SCoT comportant des références législatives ou réglementaires
- Documents en attente de validation par les services de l'Etat

(📄 Exemple de document modifié : PADD)

II. Etape 2 : Actualisation des données des zones d'activité

➤ Collecte des données d'occupation (typologie et surfaces) auprès de chaque EPCI, réalisation d'une cartographie

➤ Documents établis :

📄 *Tableau de l'état des lieux actualisé des zones*

📄 *Cartographies de chaque zone par EPCI*



III. Etape 3 : identification des espaces de densification et mutation (art. L 141.3 et L 151.4 CU)

- Présentation de la méthode utilisée (traitement SIG et enquête communale)

- Documents établis :
 - 📄 *Fiche synthétique de méthode*
 - 📄 *Cartographies pour chaque commune (pour validation communale)*

IV. Etape 4 : analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers aux cours des 10 dernières années (art. L 141.3)

➤ Présentation de la méthode utilisée avec 2 Modèles d'Occupation du Sol

(Corine Land Cover, OSCom 2013-BDTopo Sitadel 2 de la DREAL)

➤ Documents établis :

📄 *Rapport détaillé de la consommation d'espaces avec cartographies 2003-2013*

📄 *Synthèse de la consommation d'espaces 2003-2013*

V. Etape 5 : Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, boîte à outils 'cartographies spatialisées'

- Rappel de la composition du SRCE
- Rappel des concepts principaux
- Problématique de la déclinaison locale et méthode adoptée
- Cartographies spatialisées au territoire du PETR

📄 *Concepts et lexique de la cartographie du SRCE*

📄 *Cartographies des écopaysages*

📄 *Cartographies de la Trame Verte et Bleue*



VI. Prochaines étapes :

- Diagnostics affinés du SRCE, et début de définition des enjeux
- Volet tourisme
- Volet numérique
- Mise en ligne des documents

VII. Focus actualités :

Réamorçage comité de suivi SCoT

- Avis CDAC, 2 avis formulés en 2016
- Evolutions documents d'urbanisme, modification Nérès les

Bains ...

Urbanisme

- Loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 27/01/2017 :

Fusion d'EPCI avec compétence PLUi et l'autre sans (art. 117) => art. L 153-3 CU : révision des PLU possible jusqu'au 31/12/2021 (sur le territoire d'un EPCI n'ayant pas engagé de PLUi) / Caducité POS (art. 131) : reportée au 31/12/2019 pour POS d'un EPCI ayant engagé un PLUi avant 31/12/2015 / Grenellisation PLU (art. 132) : au plus tard lors de leur prochaine révision (date butoir 01/01/2017 supprimée)

